

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

COMMUNE DE BETTELAINVILLE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2010

| NOMBRE DE CONSEILLERS | |
|-----------------------|----|
| EN EXERCICE : | 15 |
| PRESENTS : | 13 |
| VOTANTS : | 14 |

L'an deux mille dix, le huit février à dix-neuf heures quinze minutes,
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la Présidence de Monsieur KIFFER René, Maire.

Etaient présents :

Mme RAMEAU Aline,
MM KIFFER René, DAGNEAUX Joël, DIOU Bernard, COUTURIER Jean-Marc, FRANCOIS Christian,
GILLES Laurent, LECOMTE Dominique, LEGEAY Christian, METHIA Yves, RENEAUX Guy, SABATIER Joël,
VIGNALE Pascal.

Absents excusés :

Mme LELEUX Aline a donné procuration de vote à M. KIFFER René,
M. DROUVIN Nicolas.

Date de l'envoi de la convocation : 04 février 2010

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 08 décembre 2009

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 08 décembre 2009.

2. Réhabilitation du presbytère d'Altroff

Le Maire expose le choix de la commune de s'adjoindre un assistant à la Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation du presbytère, délibéré dans le point n°2 de la séance du Conseil Municipal du 08 décembre 2009.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier la mission d'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation du presbytère de l'annexe d'Altroff à l'organisme CLE DEVELOPPEMENT située 15 Sente à My à METZ. Le montant des honoraires s'élève à 13 566 € HT.

AUTORISE Le Maire à signer la convention entre l'organisme CLE DEVELOPPEMENT et la Commune.

DONNE POUVOIR au Maire pour consulter les organismes bancaires pour le financement du projet de réhabilitation du presbytère.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3. Etude préparatoire pour travaux de voirie à Altroff

Pour les années 2010 et suivantes, le Conseil Municipal sur proposition du Maire décide de poursuivre les travaux de voirie.

Pour l'annexe d'Altroff, le Maire propose de consulter des bureaux d'études, afin d'avoir un premier aperçu pour un plan d'aménagement. Le choix du bureau d'études sera proposé au Conseil Municipal à une prochaine réunion. Au préalable, Le Maire propose une inspection et vérification des conduites d'assainissement sur l'ensemble de l'annexe d'Altroff.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Le Maire à entreprendre l'inspection et la vérification des conduites d'assainissement sur l'ensemble de l'annexe d'Altroff,

AUTORISE Le Maire à consulter des bureaux d'études pour des devis comparatifs concernant éventuellement l'élaboration d'un plan d'aménagement, ainsi que son estimation financière, sur l'ensemble de l'annexe d'Altroff,

AUTORISE Le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4. PACTE AMENAGEMENT 2009-2011

Appelé à en délibérer,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE) Aménagement pour la période 2009-2011, et considérant la dotation garantie qui s'élève à 38 947 € :

AUTORISE Monsieur Le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au Pacte 57 Aménagement,
CHARGE Monsieur Le Maire d'adresser avant le 31 décembre 2010, aux services départementaux, la présente délibération ainsi que les dossiers complets,
DONNE délégation à Monsieur Le Maire pour signer la dite convention,

La dotation garantie sera affectée sur les projets suivants :

| Intitulés des projets | Montant en € HT | Dotation en € |
|--|---------------------------|----------------------|
| Rénovation de la salle socioculturelle de Bettelainville | 25 676,58 € HT | 13 973 € |
| Garage communal | 20 000 € HT | 5 474 € |
| Voirie - Aménagement Usoirs | En cours de détermination | 19 500 € |

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5. Projet d'achat d'équipements de sécurité routière

Le Maire expose la démarche permanente d'accroître la sécurité des habitants en installant des ralentisseurs de vitesse sur des voies communales, ainsi que des indicateurs de vitesse, cinémomètres.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

VALIDE le projet,

AUTORISE Le Maire à réaliser l'opération,

AUTORISE Le Maire à solliciter les Amendes de police sur ce projet,

AUTORISE Le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6. Divers

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Bettelainville, le 10 février 2010

Le Maire
R. KIFFER

